

Les enfants. Il y a dans le combat qui s'est livré dans le cœur de cette pitoyable créature, quelque chose de si atroce qu'en se voyant songer sans être secouru d'un frémissement.

Que va devenir Henri Hoëts

La question qui vient à l'esprit tout naturellement est celle-ci : Et maintenant que va devenir celui qui fut condamné à cinq ans de prison ? Que va-t-on lui dire quand les portes de la prison s'ouvriront pour lui ? Elles ne seront pas ouvertes de sitôt. D'abord la révision de son procès prendra quelque temps. Puis il doit finir de purger une peine d'un an de prison à laquelle il a été condamné pour vol. D'un autre côté, il est probable que si les déclarations de Castellan sont exactes, Hoëts aura de nouveaux comptes à rendre. Hoëts, furent victimes d'une erreur judiciaire.

La dégradation du soldat Michel

L'assassin de Mme Gouin n'a manifesté aucune émotion
Paris, 4 juin. — Michel, soldat au 31e de ligne, l'un des deux assassins de Mme Gouin condamnés à vingt ans de travaux forcés et la dégradation, a subi ce dernier châtiment ce matin dans la cour du quartier des Tournelles.

Dès sept heures et demie, le commandant Conty, chef du 31e bataillon du 31e de ligne, chargé des opérations de cette parade, assisté aux deux côtés par le capitaine de la compagnie du 76e de ligne, caserné au Château-d'Éau, à la compagnie des ouvriers (section d'artillerie), à l'escadron du 23e dragons de Vincennes, à la compagnie du 23e bataillon de chasseurs à pied de Vincennes, à la compagnie du 2me régiment du fort de Rocny, l'emplacement qu'ils devront occuper. A huit heures, le carré est formé. Aucun détachement du 31e de ligne en garnison à Melun ne doit assister à la parade.

Ce n'est qu'à huit heures cinquante que la voiture cellulaire réglementaire venant de la prison du Cherche-Midi, conduite par un soldat du 11e régiment du train des équipages et escortée de deux gendarmes à cheval pénètre dans la cour du quartier. Des cris hostiles, comme par le passé, toute massée devant la grille de la caserne.

Lorsque la voiture s'arrête dans la cour du quartier, le capitaine de semaine Knauss et l'adjudant de semaine Duplex, s'avancent au-devant du condamné. Un des gendarmes met pied à terre et tire de son colibri-ci, dont la moustache est rasée, est pâle. Il porte une petite veste et est coiffé d'un képi. Une garde composée de quatre hommes de première classe de la section compagnie, commandée par le capitaine Giverny, encadre Michel et se dirige au centre de la cour devant un groupe formé par le colonel Lajaille, commandant le 31e de ligne, le commis greffier du conseil de guerre, M. Goussier, et le commandant du 31e de ligne. Les soldats rangés en carré, portent l'arme sur l'épaule droite. Il est huit heures trente. Le commis-greffier lit alors le texte de la sentence rendue par le deuxième conseil de guerre. Puis, le colonel, d'une voix forte, s'écrie :

« Michel, vous êtes indigne de porter les armes. L'armée vous chasse de ses rangs, nous vous dégradons. »

L'adjudant Houcquardt s'avance et arrache les insignes militaires de son condamné. Puis, encadré de sa garde, Michel, marchant au pas, défie devant les troupes, avant d'être reconduit à la voiture cellulaire pour être écroué à la prison de la Santé. Il appartient désormais à l'administration pénitentiaire du ministère de l'intérieur. Bien que très pâle, Michel semble ne manifester aucune émotion.

A la sortie de la cour du quartier, Michel est accueilli par la foule aux cris : « A mort ! A mort ! ». Les gendarmes ne devant pas le perdre de vue, la fenêtre de la voiture est restée ouverte ; aussi, aperçurent-ils le misérable presque indifférent.

LA DEBACLE des « Bonnes Œuvres »

ENCORE UNE ŒUVRE POURSUIVIE — OÙ EST PASSÉ L'ARGENT DE L'ASSISTANCE MILITAIRE ?
Paris, 4 juin. — Après la scolarité Candide, après l'abbé Santol, voici que la justice poursuit une autre directrice d'œuvre de charité privée, Mme Maltra, qui dirige, 23, place de la Nation, l'Assistance militaire, dont l'objet est de secourir les anciens soldats et marins.

Cette fois, il n'y a pas eu de plainte et c'est le parquet qui, d'office, a instruit les poursuites. Divers renseignements recueillis, en effet, l'Assistance militaire comme ne distribuant que des secours dérisoires, de 25 centimes à 1 franc. Le parquet se propose donc d'établir l'usage qui est fait des sommes recueillies par les quêteurs de

FEUILLETON DU 5 JUIN. — N. 7
PAUVRES PETITS
par Jules LERMINA

PREMIÈRE PARTIE
Petite Poucette

— On eût dit, en vérité, pour quelques centaines de mille francs dont vous aviez à signer l'abandon à mon profit, que je prenais un livre de vous chérir... à tel point que ce tabellion m'aurait eu l'audace de vous demander si c'était bien de votre plein gré que vous me donniez votre signature...
— J'ai signé...
— Pourquoi faire autrement. Vous savez bien que je suis le maître et qu'on ne me désoùble pas impunément... mais avec quelques mines de persécutés... vous accomplissez ce sacrifice... qui ne coûte rien...
— Vous vous aviez aperçus, monsieur comte, d'un essai de défendre la fortune de votre fils, je remplis mon devoir...
— Des phrases, vous dis-je, mais c'est assez parler. Les domestiques se peuvent étonner de cette trop longue causerie... encore une fois je vous invite à venir à table.
La comtesse parut encore hésiter : elle n'avait de repos réel que lorsqu'elle était seule et il lui tardait de se renfermer dans sa chambre pour y rêver seule... et puis aussi pour une autre cause qu'elle seule connaissait.
— Je suis à vos ordres, dit-elle.
Et tous deux rentrèrent dans la salle à dîner.

l'œuvre et centralisée par Mme Maltra. C'est M. Drapier, juge d'instruction, qui a été saisi de l'affaire.

UN PUPILLE DE L'ABBÉ SANTOL LOUE COMME MENDIANT

Chalon-sur-Saône, 4 juin. — Ces jours derniers, à Louhans, sur la station indignée des passants, les agents emmenaient au poste un mendant qui venait de frapper avec brutalité un jeune enfant chétif et mal vêtu.
L'enfant déclara se nommer Etienne-Claudius Pellissier, être âgé de douze ans et né à Albertville (Savoie). Il récita qu'il était le fils de sa mère, son père, habitant Paris, l'avait placé chez l'abbé Santol, qui lui donnait 12 fr. 50 par mois.
Le mendant employait uniquement le garçonnet à tendre la main pour son compte, et le rouait de coups quand il ne rapportait pas assez d'argent.
Le parquet instruit cette affaire.

UNE PLAINTÉ CONTRE LE FOYER MATERNEL

Paris, 4 juin. — Le parquet vient de charger le juge Mail d'ouvrir une information contre Mme M..., directrice de l'œuvre du Foyer maternel. Mme M... est inculpée d'abus de confiance et d'escoqueries.

MM. Dupuy, Ruau et Trouillot à l'exposition de Bruxelles

Bruxelles, 4 juin. — Le roi et la reine ont visité ce matin, à neuf heures et demie, la section française de l'Exposition.
Le roi, qui était en petite tenue de lieutenant-général, a été reçu à l'entrée par le ministre de France, le commissaire général de la section française, entourés des ministres français, MM. Dupuy, Ruau et Trouillot, des ministres belges, de M. Lépine, préfet de police, et du bourgmestre de Bruxelles, des membres du Comité exécutif de l'Exposition et de nombreuses personnalités belges et françaises.

Les sphères et les tirailleurs sénégalais faisaient le service d'honneur.
Après les présentations faites par le ministre de France des ministres français et des personnalités venues pour assister à la cérémonie, le roi et la reine, suivis d'un nombreux cortège, ont commencé la visite de la section ; disons, pour donner une idée de l'importance de la participation de la France, que celle-ci occupe une étendue de 62.000 mètres.
Les souverains se sont arrêtés presque à chaque stand, où de nombreuses explications leur ont été données.
Le roi s'est longuement arrêté devant les sections de l'automobilisme et de l'électricité.

Les souverains ont vivement admiré les produits de l'industrie française qui, de l'avis général, font de l'exposition une véritable merveille.

Après trois heures a eu lieu l'inauguration officielle.

Détournement d'un héritage de cinq millions

Paris, 4 juin. — M. Morin, assisté de son avocat, M. Gallard, s'est présenté devant M. Rolu, juge d'instruction, faisant fonctions de doyen, et a déposé une plainte en séquestration et captation de succession contre un M. O... et tous autres.
Il s'agit d'un héritage de 5 millions laissé par Mme veuve Dumont, épouse divorcée d'un administrateur des magasins du Bon Marché. Celle-ci avait institué, par un premier testament, le neveu et la nièce de son mari. La nièce vivait, du reste, auprès d'elle et la soignait avec dévouement.
Un peu avant sa mort, dit le plaignant, Mme Dumont, dont les facultés mentales avaient baissé, fut séparée de sa nièce, qui tint ensuite constamment éloignée d'elle.
M. O... s'était constitué son gardien et ne laissa plus approcher personne. Il fit tester Mme Dumont par son testament chez un autre notaire que celui qui avait dressé le premier acte.

Le second testament exhérait les premiers légataires et institua M. O... légataire universel et plusieurs legs particuliers. Il y avait 400.000 francs en faveur d'un avocat-député, l'autre en faveur du fils du docteur de Mme Dumont.
Le parquet de la Seine et le parquet de Nice. Mme Dumont habitant une partie de l'édifice dans une villa qu'elle possédait au Cap-d'Ail — furent avisés simultanément par des dénonciateurs anonymes, et un enquête fut ouverte.
Elle se poursuivit quand M. Morin se décida, ainsi que nous venons de le dire, à poursuivre par voie de citation directe en déposant une plainte entre les mains du doyen des juges.
Cette plainte a provoqué l'ouverture immédiate d'une instruction dont le parquet a chargé M. Boucard.

La boîte de Congo renferme trois sachets qui dureront dix ans, tant leur parfum est frais.

LE RENFLOUEMENT DU "PLUVIOSE"

La mer va rendre sa proie

Le "Pluviose" a parcouru hier sa troisième étape. Si le temps est favorable l'épave sera rentrée aujourd'hui au port. -- Les obsèques des victimes auront lieu jeudi

(De notre envoyé spécial)
Calais, 4 juin. — Il semble que la journée de samedi ait été plus décisive que les autres pour le renfouement du "Pluviose". Le submersible a encore parcouru une nouvelle étape. C'est aujourd'hui à l'entrée du port, à environ 800 mètres ; il est maintenant passé, depuis sept heures du soir, à l'ouest des jetées, en face du Casino, après avoir parcouru deux kilomètres, remorqué par les chalands qui avaient coutume de l'accompagner.

Cela, à quelques mètres, s'élève la colonne de pierre, où l'on peut lire cette inscription commémorative gravée sur une plaque de bronze : « C'est ici que le roi Louis XVIII débarqua le 2 avril 1814 et fut rendu à l'amour de tous les français. » C'est là que seront rendus les corps des informés héros plus grands et plus chers assurément que le roi qui débarqua autrefois.

Le Président de la République assistera aux funérailles
Paris, 4 juin. — Le Président de la République et M. Briand, président du Conseil, seront à Calais, pour assister aux funérailles des victimes du "Pluviose".

Le ministre rentre à Paris, il reviendra à Calais
La ville est tout émue. Il y a encore ce soir à onze heures et demie un foule dans les divers coins du port et tout particulièrement sur les jetées. Cependant, il n'y a pas grand chose à voir.

On aperçoit au large quelques lumières qui dansent sur le flot noir et c'est tout ce que l'on peut voir du "Pluviose". Dans le commencement de l'après-midi, il y avait eu parmi les Calaisiens une légère panique. La nouvelle que le ministre de la marine, le vice-amiral Boué de Lapeyrière, était reparti par le train de Calais pour Paris, avait fait croire que les opérations de renfouement étaient encore une fois ajournées et que l'on ne pourrait renter l'épave de la fâcheuse position où elle est encore que dans un nombre de jours assez considérable. Mais il n'en est rien.

Je me suis renseigné et l'on m'a affirmé d'une façon certaine que M. le ministre de la marine était rentré à Paris provisoirement et que peut-être demain matin, il rentre à Calais. En tout cas, son retour est assuré dès que les chalands de la rade du port du "Pluviose" parviendra.

Le "Pluviose" attendu pour dimanche matin
M. le vice-amiral Bellue, préfet maritime de Cherbourg, qui continue à diriger les opérations du sauvetage, avait pris la mer dès le commencement de l'après-midi, sur un contre-torpilleur. Il n'est rentré que ce soir, vers huit heures.

Il avait assisté à la manœuvre assez difficile de cet après-midi, qui consistait à faire revenir l'épave contre les courants jusqu'à l'endroit où elle est maintenant échouée sur un fond plus haut que celui sur lequel elle se trouvait au début de la nuit. Elle est à huit mètres au-dessous du niveau de la mer basse.

On avait espéré un instant pouvoir faire rentrer le "Pluviose" vers la fin de l'après-midi au port de Calais. Le contre-torpilleur, dit-on, par le sémaphore, avait ému toute la population qui s'était précipitée aussitôt vers les jetées, où ce fut, à sept heures du soir, une affluente inouïe de curieux. Mais la nouvelle n'était pas encore ornée de rubans de même nuance.

D'une voix à peine perceptible, la jeune enfant fit le récit des événements qui se déroulèrent autour d'elle, au cours de la fatale nuit.
Le Président, s'adressant à Nienny, lui dit :

— Il résulte de la déposition de cette enfant que vous avez vu la femme ; le reconnaissiez-vous ?
— Oui, monsieur, j'ai vu.
— Regardez bien cette enfant, la fille de vos anciens maîtres ; n'avez-vous rien à dire ? Avez-vous du regret ?
L'accusé baissa la tête et ne répondit pas. On entend ensuite le petit Olivier, frère d'André, qui vient déposer. C'est un bambin âgé seulement de six ans. Il vient se plaindre devant la Cour et répondit aux questions du président, il affirme, lui aussi, avoir vu Nienny tirer sur la bonne.

D. — Tu les a vus, toi, tirer sur la bonne ?
R. — Oui, fait-il de la voix et de la tête.
D. — Qui est-ce qui a tiré ? Nienny ?
R. — Oui.
D. — Avec quoi ?
R. — Avec un revolver.
D. — Comment ça s'est fait ?
R. — Comme ça, fait-il, en esquissant le geste de tirer.
D. — Qu'est-ce qu'elle a dit ?
R. — Elle a dit : « Si j'avais su que c'était pour ça, j'aurais pas été. »
D. — Et après ?
R. — Après ils s'en sont entretournés (sic).

J'ai pris des renseignements pour savoir ce que cette note pouvait signifier et le sous-préfet de Boulogne m'a dit que ce serait vraisemblablement demain matin, à sept heures, l'entrée de la Cour et le renfouement de la malheureuse épave dans le chenal calaisien.

Les mesures d'ordre
Des précautions considérables ont été prises pour éviter tout encombrement et toute manifestation regrettable sur les quais, lorsqu'on ramènerait le "Pluviose" dans le port de Calais. Des barrières de bois ont été construites autour du quai dit « de la Colonne », sur lequel se trouve l'installation provisoire que s'est faite le service funéraire aux corps des infortunés marins.

Cent quatre-vingt-dix gendarmes se trouvent aujourd'hui à Calais.
Ce soir, à dix heures, vient encore d'arriver le bataillon du 8me régiment d'infanterie commandé par le colonel de La Motte, venant de Saint-Omer. Le 8me se trouve caserné dans de grands docks qui servent

car elle savait bien, elle, qui répondait à ce signal lointain...
Le petit, toujours avec son ricanement malicieux, regarda le comte et dit :
— Ah ! ça, je ne sais pas...
— Bah ! fit le comte en s'adressant à sa femme, quelques amoureux du pays qui se sont arrangés un télégramme sentimental...
La comtesse ne répondit que par une inclination de tête...
— Tiens, des amoureux, cria Gontran en tapant des mains, laudra que je sache qui c'est...
La comtesse se sentait défaillir. Car c'était son secret, le plus pur et le plus doux mystère de son cœur qui était trahi, et par qui ?
Le comte, sans soupçonner la cause de sa pâleur, fut plus d'elle :
— Eh bien ! tu n'as rien de mieux à me proposer ?
— Tu me remercie d'avoir bien voulu venir avec toi ?
— Mais je ne te remercie pas de venir avec toi, mais je te remercie de venir avec toi...
— Elle se leva.
— Et elle lui tendit la main en signe d'adieu.
— Et moi, maman, est-ce que tu ne m'embrasses pas fit Gontran, la lace provocatrice et cruelle.
Elle se pencha vers lui et effleura son front d'un baiser.
— Quand elle fut sortie, Gontran cria, assez haut, pour qu'elle put entendre :
— Des amoureux, papa, dis-moi donc quel que c'est !

sur la route d'Aulnay, un jeune médecin que personne ne connaissait.
Il ne semblait pas d'ailleurs désireux de venir à la messe, car au lieu de faire les visites d'usage, au lieu de se mettre en relation avec ses confrères, il était allé s'enfermer, dans une chambre, dans cette solitude, sur la lisière d'un bois.

Après tout, c'était son droit de vivre comme un ours. Il paraît qu'il était en règle, ayant produit ses diplômes à l'autorité municipale et ayant obtenu sans opposition, sur sa porte, la plaque de sa cure réglementaire : Docteur-médecin.

On ne pouvait lui reprocher de courir la clientèle et il ne sortait de chez lui que pour aller donner ses soins aux pauvres ; aussi avait-il bien vite conquis chez les petits une réputation de bonté et de désintéressement, dont engrangement d'ailleurs ses excellents confrères, des longtempes établis et qui se disputaient, comme il convient dans cette aimable corporation, les bonnes aubaines du pays.

La discrétion du nouveau venu ne leur portait pas tort, il est vrai, mais sa conduite prêtait à de fâcheuses comparaisons. Solitaire, c'était le fait d'un ambitieux et d'un poseur.
Ambitieux ! en tous cas, il n'y paraissait guère.
On avait appris d'une vieille gouvernante, aux allures de paysanne, qui le servait, qu'il avait passé plusieurs années au Cambodge. Elle le disait très savant... et travailleur ! Mais ce n'était pas sur la route d'Aulnay que les honneurs viendraient le chercher.

Poser ? Encore faut-il poser devant quelqu'un. Or il ne voyait ni ne fréquentait personne, se contentant de saluer dans la rue et sur les routes les personnes qu'il rencontrait au cours de ses visites.
Cependant l'esprit humain est ainsi fait que, ne demandant ni ne recherchant rien,

Douleurs du passé
Qu'était-ce donc que ce signal surprenant par Gontran et dont il parlait si méchamment, en regardant sa mère.
Il y avait un peu près qu'il était venu s'établir à Soeurs loin du centre de la ville.

D. — Tu n'as pas vu, tu n'as pas entendu autre chose ?
R. — Non.
Le vieux chasseur Lerthaler, de Saint-Vincent, qui arrêta les deux assassins, fait ensuite sa déposition :
— S'ils avaient bronché, dit-il, tandis que je leur donnais l'ordre de marcher devant moi les mains hors de leurs poches, j'aurais tiré dessus. Et c'est tout ce que j'ai vu, accentue le vieil homme.

Le président — Oui, monsieur ; vous êtes un brave homme ; vous avez fait votre devoir en arrêtant ces deux redoutables malfaiteurs. Je vous en félicite.

Dramatique arrestation d'un matelot assassin

Bordeaux, 4 juin. — M. Clément, chef de la Sûreté, a opéré cette nuit, dans des conditions particulièrement périlleuses, à bord du steamer autrichien « Marina », l'arrestation d'un matelot assassin, nommé Godoy Ricardo, de nationalité espagnole.

Le blessé se réfugia dans la cabine du capitaine, tandis que l'assassin, très exalté, son revolver à la main, après avoir essayé en vain de fuir, allait se terrer à l'avant du steamer, menaçant de tirer sur les douaniers qui, du quai, le surveillaient et criant au capitaine : « Je vais encore tuer un homme ! »
L'équipage terrorisé avait fait le vide autour de lui et n'osait l'approcher, lorsque M. Clément, prévenu, monta à bord pour l'arrêter.

Par une nuit absolument noire, le bateau n'étant pas éclairé, le chef de la Sûreté se plaça seul au bout de l'escalier du pont.
Ricardo, averti que le consul voulait lui parler, se dirigea sur M. Clément, armé d'un revolver et d'un pistolet ; mais, dès qu'il eut gravi le premier échelon de l'escalier, le chef de la Sûreté se jeta sur lui, et, aidé de ses agents, il mit le forcené hors d'état de nuire, après une lutte des plus dangereuses au cours de laquelle Godoy Ricardo essaya vainement d'atteindre le chef de la Sûreté et ses agents.

La grève des Chemins de fer du Sud
Le ministre des travaux publics accepterait d'être l'arbitre du conflit si les deux parties l'en sollicitaient
Paris, 4 juin. — M. Millerand a reçu MM. Marietton, Octave Vigne, Colly et Ellen Prévost, députés, chargés par le groupe socialiste de lui faire connaître les motifs de la grève des chemins de fer du Sud.

Au cours de cette entrevue, les députés ont demandé ce que le gouvernement comptait faire pour améliorer la situation des retraités des chemins de fer. M. Millerand a répondu que le ministère se préoccupait déjà depuis un certain temps, d'accord avec la Compagnie, de cette question, et qu'il n'attendait plus que les propositions financières que le conseil d'administration lui ferait. Avant de se retirer, les députés ont déclaré savoir si, les choses étant, M. Millerand accepterait d'être arbitre dans le conflit. Le ministre a déclaré qu'il était certain d'être d'accord avec le président du Conseil pour remplir le rôle d'arbitre si les deux parties le sollicitaient et s'engageaient d'avance à se conformer à sa décision.

Briand reçoit le Ministre de la Marine
Paris, 4 juin. — Briand, président du conseil, a reçu cet après-midi M. l'amiral Boué de Lapeyrière, ministre de la Marine, retour de Calais, qui est venu lui rendre compte des travaux du renfouement du "Pluviose".

Le quintuple assassinat DE JULLY
LES REGITS OAPHELINS FONT LE REGIT DE LA TRAGÉDIE
Auxerre, 4 juin. — Une violente manifestation s'est produite au moment où sortait de la prison l'ombus amenant Jacquard et Nienny au palais de justice. Cinq cents personnes étaient présentes. L'ombus et le véhicule se trouvaient dans une rue étroite et les cris de « A mort ! » furent très nombreux.

L'audience est reprise à midi un quart. Le public est toujours très nombreux. Les accusés conservent leur indifférence habituelle. Ils paraissent absolument insensibles. Toutefois, ils baissent la tête quand la petite André Verrière, âgée de 20 ans, apparaît à la barre, toute vêtue de noir, avec autour du cou une petite collette blanche et sur la tête un chapeau de couleur orné de rubans de même nuance.

D'une voix à peine perceptible, la jeune enfant fit le récit des événements qui se déroulèrent autour d'elle, au cours de la fatale nuit.
Le Président, s'adressant à Nienny, lui dit :

— Il résulte de la déposition de cette enfant que vous avez vu la femme ; le reconnaissiez-vous ?
— Oui, monsieur, j'ai vu.
— Regardez bien cette enfant, la fille de vos anciens maîtres ; n'avez-vous rien à dire ? Avez-vous du regret ?
L'accusé baissa la tête et ne répondit pas. On entend ensuite le petit Olivier, frère d'André, qui vient déposer. C'est un bambin âgé seulement de six ans. Il vient se plaindre devant la Cour et répondit aux questions du président, il affirme, lui aussi, avoir vu Nienny tirer sur la bonne.

D. — Tu les a vus, toi, tirer sur la bonne ?
R. — Oui, fait-il de la voix et de la tête.
D. — Qui est-ce qui a tiré ? Nienny ?
R. — Oui.
D. — Avec quoi ?
R. — Avec un revolver.
D. — Comment ça s'est fait ?
R. — Comme ça, fait-il, en esquissant le geste de tirer.
D. — Qu'est-ce qu'elle a dit ?
R. — Elle a dit : « Si j'avais su que c'était pour ça, j'aurais pas été. »
D. — Et après ?
R. — Après ils s'en sont entretournés (sic).

J'ai pris des renseignements pour savoir ce que cette note pouvait signifier et le sous-préfet de Boulogne m'a dit que ce serait vraisemblablement demain matin, à sept heures, l'entrée de la Cour et le renfouement de la malheureuse épave dans le chenal calaisien.

Les mesures d'ordre
Des précautions considérables ont été prises pour éviter tout encombrement et toute manifestation regrettable sur les quais, lorsqu'on ramènerait le "Pluviose" dans le port de Calais. Des barrières de bois ont été construites autour du quai dit « de la Colonne », sur lequel se trouve l'installation provisoire que s'est faite le service funéraire aux corps des infortunés marins.

Cent quatre-vingt-dix gendarmes se trouvent aujourd'hui à Calais.
Ce soir, à dix heures, vient encore d'arriver le bataillon du 8me régiment d'infanterie commandé par le colonel de La Motte, venant de Saint-Omer. Le 8me se trouve caserné dans de grands docks qui servent

car elle savait bien, elle, qui répondait à ce signal lointain...
Le petit, toujours avec son ricanement malicieux, regarda le comte et dit :
— Ah ! ça, je ne sais pas...
— Bah ! fit le comte en s'adressant à sa femme, quelques amoureux du pays qui se sont arrangés un télégramme sentimental...
La comtesse ne répondit que par une inclination de tête...
— Tiens, des amoureux, cria Gontran en tapant des mains, laudra que je sache qui c'est...
La comtesse se sentait défaillir. Car c'était son secret, le plus pur et le plus doux mystère de son cœur qui était trahi, et par qui ?
Le comte, sans soupçonner la cause de sa pâleur, fut plus d'elle :
— Eh bien ! tu n'as rien de mieux à me proposer ?
— Tu me remercie d'avoir bien voulu venir avec toi ?
— Mais je ne te remercie pas de venir avec toi, mais je te remercie de venir avec toi...
— Elle se leva.
— Et elle lui tendit la main en signe d'adieu.
— Et moi, maman, est-ce que tu ne m'embrasses pas fit Gontran, la lace provocatrice et cruelle.
Elle se pencha vers lui et effleura son front d'un baiser.
— Quand elle fut sortie, Gontran cria, assez haut, pour qu'elle put entendre :
— Des amoureux, papa, dis-moi donc quel que c'est !

sur la route d'Aulnay, un jeune médecin que personne ne connaissait.
Il ne semblait pas d'ailleurs désireux de venir à la messe, car au lieu de faire les visites d'usage, au lieu de se mettre en relation avec ses confrères, il était allé s'enfermer, dans une chambre, dans cette solitude, sur la lisière d'un bois.

Après tout, c'était son droit de vivre comme un ours. Il paraît qu'il était en règle, ayant produit ses diplômes à l'autorité municipale et ayant obtenu sans opposition, sur sa porte, la plaque de sa cure réglementaire : Docteur-médecin.

On ne pouvait lui reprocher de courir la clientèle et il ne sortait de chez lui que pour aller donner ses soins aux pauvres ; aussi avait-il bien vite conquis chez les petits une réputation de bonté et de désintéressement, dont engrangement d'ailleurs ses excellents confrères, des longtempes établis et qui se disputaient, comme il convient dans cette aimable corporation, les bonnes aubaines du pays.

La discrétion du nouveau venu ne leur portait pas tort, il est vrai, mais sa conduite prêtait à de fâcheuses comparaisons. Solitaire, c'était le fait d'un ambitieux et d'un poseur.
Ambitieux ! en tous cas, il n'y paraissait guère.
On avait appris d'une vieille gouvernante, aux allures de paysanne, qui le servait, qu'il avait passé plusieurs années au Cambodge. Elle le disait très savant... et travailleur ! Mais ce n'était pas sur la route d'Aulnay que les honneurs viendraient le chercher.

Poser ? Encore faut-il poser devant quelqu'un. Or il ne voyait ni ne fréquentait personne, se contentant de saluer dans la rue et sur les routes les personnes qu'il rencontrait au cours de ses visites.
Cependant l'esprit humain est ainsi fait que, ne demandant ni ne recherchant rien,

Douleurs du passé
Qu'était-ce donc que ce signal surprenant par Gontran et dont il parlait si méchamment, en regardant sa mère.
Il y avait un peu près qu'il était venu s'établir à Soeurs loin du centre de la ville.

La réforme électorale

COMMENT SERAIT FAITE L'ATTRIBUTION DES SIÈGES D'APRÈS LE PROJET DU GOUVERNEMENT

Paris, 4 juin. — Nous avons longuement exposé hier les grandes lignes de la réforme électorale que le gouvernement va proposer aux Chambres. Un exemple en fera comprendre aisément le mécanisme qui est fort simple.

Supposons un département qui comprend 320.000 habitants. Il a donc droit à cinq députés (70.000 x 4 = 280.000 + 40.000 = 320.000).

Il y a 100.000 électeurs inscrits. Le quotient électoral nécessaire pour qu'un liste ait droit à un député est de 100.000 : 5 = 20.000.

Supposons trois listes : A, B, C, en présence. Le dépouillement donne les résultats suivants (en supposant que 85.000 suffrages correspondent à des abstentions ou à des bulletins nuls).

Liste A
Paul : 45.000 voix
Pierre : 40.000
Jean : 38.000
Antoine : 25.000
Louis : 25.000
Total : 180.000 voix

180.000 : 5 = 36.000, moyenne des voix de la liste A.
Liste B
André : 33.000 voix
Étienne : 27.000
François : 25.000
Jacques : 23.000
Robert : 22.000
Total : 130.000 voix

130.000 : 5 = 26.000, moyenne électorale de la liste B.

Liste C
Gabriel : 32.000 voix
Joseph : 25.000
Georges : 20.000
Albert : 15.000
Jules : 13.000
Total : 105.000 voix

105.000 : 5 = 21.000, moyenne des voix de la liste C.

La liste minoritaire B ayant une moyenne de 26.000 voix, supérieure au quotient électoral (20.000) et inférieure au double de ce quotient, a droit à 1 député.

La liste minoritaire C ayant une moyenne de 21.000 voix, supérieure au quotient électoral (20.000) et inférieure au double de ce quotient, a droit à un député.

Les autres sièges — 3 — reviennent à la liste majoritaire A.
Seront donc élus : Paul (45.000), Pierre (40.000), Jean (38.000), de la liste A ; André (33.000), de la liste B ; Gabriel (32.000), de la liste C.

QUELQUES COMPARAISONS
Que serait-il advenu si on avait appliqué aux résultats du dépouillement le système qui préconisait la commission de réforme électorale de la dernière législature ?

Il fallait diviser par 1, 2, 3, 4, 5 les totaux obtenus par chaque liste ; ranger les quotients ainsi calculés par ordre de grandeur ; attribuer à chaque liste autant de sièges qu'elle avait de quotients classés dans les cinq premiers.

On aurait eu :

Liste A : 180.000 : 1 = 180.000
180.000 : 2 = 90.000
180.000 : 3 = 60.000
180.000 : 4 = 45.000
180.000 : 5 = 36.000

Liste B : 130.000 : 1 = 130.000
130.000 : 2 = 65.000
130.000 : 3 = 43.333

Liste C : 105.000 : 1 = 105.000
105.000 : 2 = 52.500

Le classement se faisait ainsi : 180.000 (A), 130.000 (B), 105.000 (C), 90.000 (A), 60.000 (A), 45.000 (A).

La liste A obtient deux sièges, la liste B obtient deux sièges et la liste C un siège.

On remarquera que dans ce cas une liste en minorité arrive au même résultat qu'une liste en majorité.

Au scrutin de liste pur et simple il y aurait eu ballottage.

Trois hypothèses peuvent se présenter pour le second tour.

Les deux listes minoritaires s'unissent et la liste majoritaire est complètement évincée.

Une liste minoritaire s'unit à la liste A et l'autre liste minoritaire est complètement évincée.